

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de projet de la crèche de Valgorge valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays Beaume-Drobie

Par arrêté n°A-202111-24 du 24 novembre 2021, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet de la crèche de Valgorge valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays Beaume-Drobie. Sièges de l'enquête publique : Communauté de Communes, 134 Montée de la Chastelanne, 07260 JOYEUSE. Toute information peut être demandée à la Communauté de Communes, autorité responsable du projet (Tel : 04 75 89 80 80).

Le Tribunal Administratif de Lyon a désigné comme commissaire enquêteur Monsieur Bernard FONTANILLE

L'enquête publique se déroulera du vendredi 17 décembre 2021 à 9h00 au lundi 17 janvier 2022 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en version numérique sur le site internet www.pays-beaumedrobie.com/cdc-urbanisme, en version papier, au siège de la Communauté de Communes et à la Mairie de Valgorge aux jours et heures d'ouverture habituels au public. Les lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public sont :

COMMUNES	ADRESSE	DATE	HORAIRE
VALGORGE	Mairie – Le Mazel - 07110 VALGORGE	17/12/2021	09H00/12H00
VALGORGE	Mairie- Le Mazel- 07110 VALGORGE	04/01/2021	9H00/12H00
JOYEUSE	Communauté de communes Pays Beaume-Drobie 134 montée Chastelanne- 07260 JOYEUSE	17/01/2022	09H00/12H00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions sur les registres d'enquête mis à disposition à la mairie de Valgorge et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public, par voie postale : Monsieur Bernard FONTANILLE- commissaire enquêteur – Communauté de Communes, 134 Montée de la Chastelanne, 07260 Joyeuse ou par courrier électronique : creche.de.valgorge@pays-beaumedrobie.com

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUI, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables à la mairie de Valgorge, en Préfecture de l'Ardèche et sur le site internet de la Communauté de Communes, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique est consultable dans sa version intégrale au siège de la Communauté de Communes.